

342
GREFFE T.C. ST-ETIENNE

N° GESTION : 15 B 153

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE SAINT-ETIENNE

ST R.C.S. n°

014786

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Martial ROSER,

agissant en qualité de Président-Directeur-Général de la société ROFORGE, société anonyme au capital de 1.000.000 Francs, ayant son siège social à SAINT-CHAMOND - 42400- Parc d'activités de STELYTEC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE, sous le numéro 303.559.942.

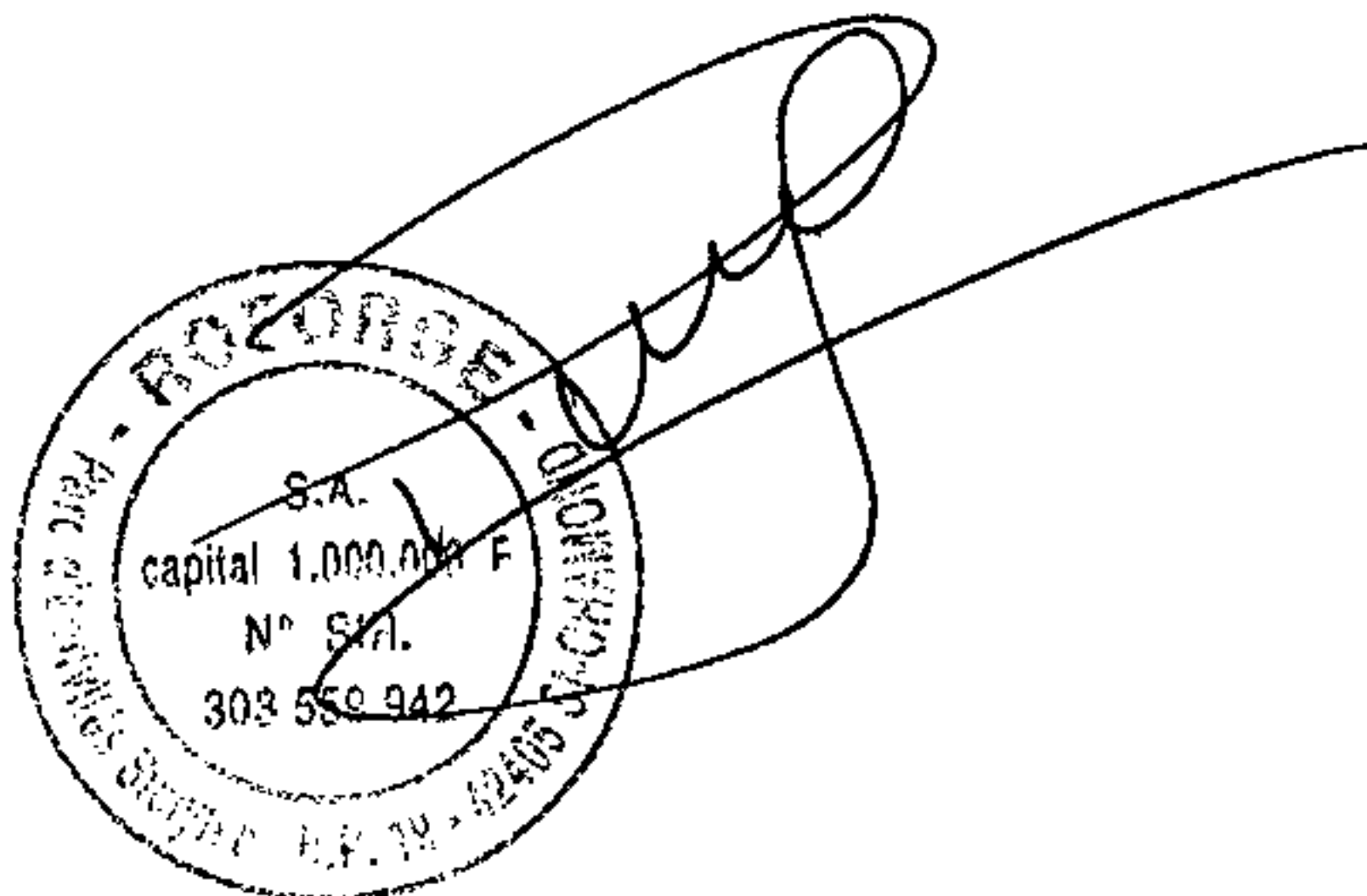
Et, en qualité de Président-Directeur-Général de la société M.R EXPANSION, société anonyme au capital de 12.226.600 francs, ayant son siège social à SAINT-CHAMOND - 42400- Parc d'activités de STELYTEC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE, sous le numéro 419.531.637,

a l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un ou plusieurs commissaires à la fusion chargés conformément à l'article L236-10 du Nouveau Code du Commerce et à l'article 257 du décret du 23 mars 1967 :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre la société ROFORGE, société absorbante, et la société M.R EXPANSION, société absorbée ;
- d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la société ROFORGE, société absorbante, par la société M.R EXPANSION, société absorbée et d'établir à cet effet, le rapport prévu par l'article L225-147 du Nouveau Code de Commerce.

A ce titre, nous vous proposons, Monsieur le Président, de nommer Mademoiselle Marie Antoinette GOYET, Commissaire aux comptes, associée dans le Cabinet ASTIER-GOYET, sis à SAINT-ETIENNE -42000- 26, rue des Armuriers.

Présentée à SAINT-ETIENNE,
Le 8 novembre 2001.



TRIBUNAL DE COMMERCE
Copie(s) certifiée(s) conforme(s)
LE GREFFIER

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE,

Vu la requête présentée par Monsieur Martial ROSER, agissant en qualité de Président-Directeur-Général de la société ROFORGE, société anonyme au capital de 1.000.000 Francs, dont le siège social se situe à SAINT-CHAMOND -42400- Parc d'activités de STELYTEC, société absorbante et de la société M.R EXPANSION, société anonyme au capital de 12.226 600 Francs, dont le siège social se situe à la même adresse, société absorbée et par laquelle, conformément à l'article L236-10 du Nouveau Code du Commerce et à l'article 257 du décret du 23 mars 1967, il sollicite la nomination d'un Commissaire à la fusion afin que :

- Soit établi un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre la société ROFORGE, société absorbante, et la société M.R EXPANSION, société absorbée ;
- Soit appréciée la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la société ROFORGE, société absorbante, par la société M.R EXPANSION, société absorbée et que soit établi à cet effet, le rapport prévu par l'article L225-147 du Nouveau Code de Commerce.

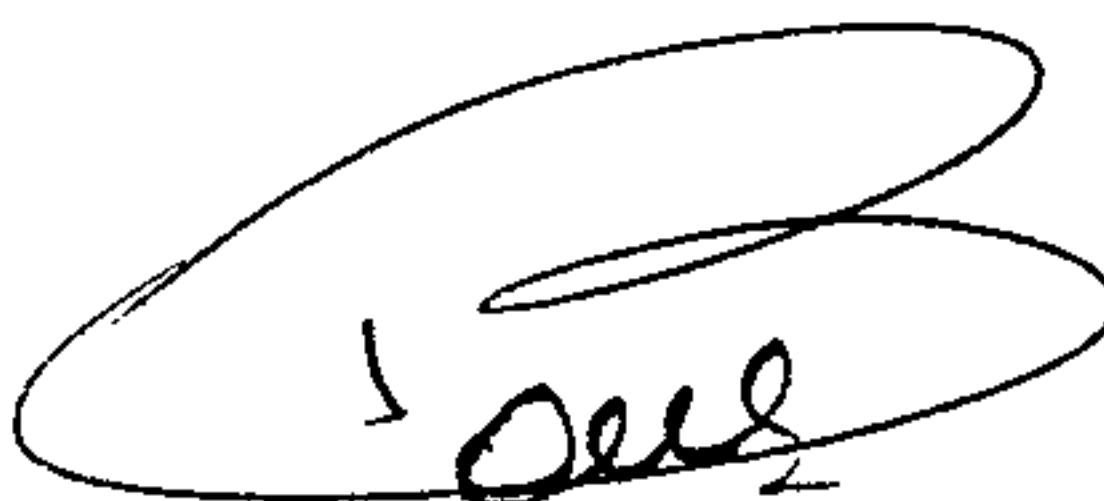
Vu les articles L236-10 et L225-147 du Nouveau Code de Commerce et l'article 257 du décret du 23 mars 1967,

Désignons en qualité de Commissaire à la fusion :

**Mademoiselle Marie-Antoinette GOYET
Cabinet ASTIER-GOYET,
26, rue des Armuriers, 42000 SAINT-ETIENNE.**

Fait en notre Cabinet, au palais de Justice.

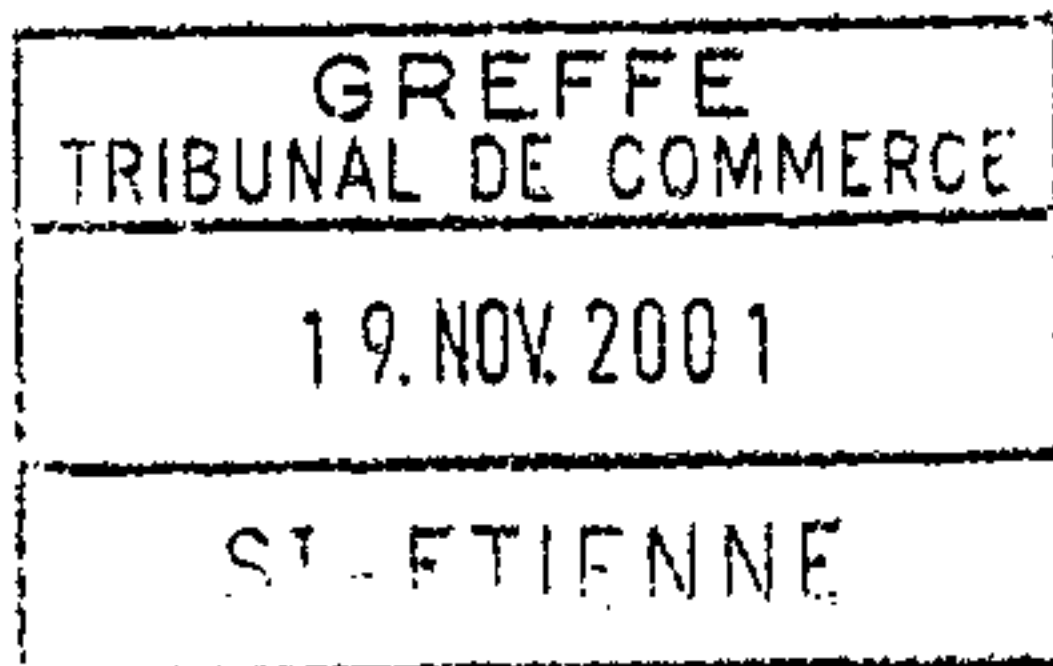
A SAINT-ETIENNE
LE 20 NOV. 2001



TRIBUNAL DE COMMERCE
Copie(s) certifiée(s) conforme(s)
LE GREFFIER

CJA - AVOCATS ASSOCIES

CJA

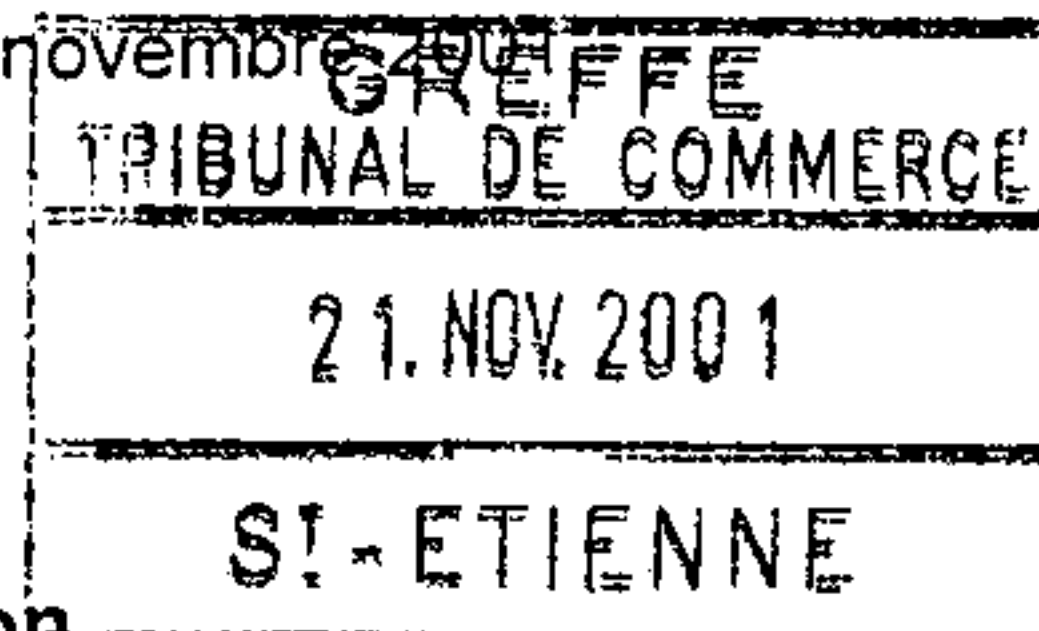


Monsieur le Greffier du TRIBUNAL
DE COMMERCE DE SAINT-ETIENNE
24 bis, rue Georges TEISSIER
42022 SAINT-ETIENNE Cedex 1

CONTENTIEUX

Etienne AVRIL*
Olivier BOST
Albert MOUSEGHIAN

A Saint-Etienne, le 15 novembre 2001



N/REF : MC/VF

DROIT FISCAL
DROIT DES SOCIETES

Objet : Nomination d'un commissaire à la fusion.

Jean Eric DULLIN
Marc CHOBERT
Gilles PALAY
Pascal BESSON
Jean RAFFIER **
Virginie FERRET

Cher Maître,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, une requête en double exemplaires, adressée à Monsieur le Président du Tribunal Commerce, ainsi que deux ordonnances aux fins de nomination d'un Commissaire à la fusion projetée entre la société ROFORGE et la société MR EXPENSION.

barreau de Lyon*
toque 33

barreau de Saint-Etienne
case 31

barreau de Haute Loire**

Les frais devront être prélevés sur notre compte.

Vous en souhaitant bonne réception,

En partenariat avec

DROIT SOCIAL

Anne-Marie LARMANDE
Gérard DELDON
Valérie PATARIT

Nous vous prions d'accepter, Cher Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

Virginie FERRET
Avocat

DROIT DES MESURES
D'EXECUTION

Bruno TESTE

Société d'Avocats inter-barreaux

54, Cours Gambetta - 69007 LYON Metro-Saxe-Gambetta Tél: 04.78.58.97.41 - Fax 04.78.58.97.42
ZI La Chauvetière BP. 41 - 5 Rue Edouard Martel - 42009 SAINT ETIENNE CEDEX 2 - Tél. 04 77 81 72 72
Email : cja@cja.st-etienne.barreau.fr
B.P. 85 - 21 Rue des Moulins - 43003 LE PUY EN VELAY CEDEX - Tél. 04 71 09 43 53 - Fax 04 71 09 16 56
Sesari au capital de 1.870.000 F. - 343 507 620 RCS SAINT-ETIENNE

TRIBUNAL DE COMMERCE
Copie(s) certifiée(s) conforme(s)
LE GREFFIER